

Syndicat National des Journalistes

Quotidiens Parisiens

Augmentation au 01 décembre 2007 0,80%
Valeur du point 15,45336 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 145,97 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 280,59 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 017,88 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 477,01 €
Chef de service	215	3 322,48 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 090,67 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 843,42 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 704,34 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 627,07 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 549,80 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 395,27 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 302,55 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 008,94 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 008,94 €
Stagiaire 2e année	120	1 854,41 €
Stagiaire 1ère année	110	1 699,87 €
Indemnité d'appareil photo		71,01 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté.

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.